

Paris, le 6 octobre 2022

Face à l'impasse conventionnelle sur la démographie, la FFMKR en appelle au gouvernement

Une nouvelle séance de négociation conventionnelle a eu lieu mardi 4 octobre.

Si des avancées sensibles ont été permises pour reconnaître le rôle des kinésithérapeutes notamment en matière de prévention et pour engager une revalorisation toujours insuffisante des principaux actes après 11 ans de gel tarifaire, les discussions relatives au volet démographique ont tourné court. Sans s'attacher au bilan et aux points positifs apportés par le dispositif actuel de régulation, et en écartant les nécessaires ajustements à envisager, la CNAM a renversé la table ! Elle revient sur le principe de régulation démographique construit sur l'incitation et la responsabilité pour le remplacer par une coercition justifiée par des impératifs comptables.

Pour les kinésithérapeutes déjà installés, la CNAM porte la création de zones ultra-dotées dans lesquelles le conventionnement serait fermé sans permettre le remplacement des kinésithérapeutes quittant la zone ou cessant leur activité. Les règles du zonage seraient durcies dans les zones sur-dotées sur le principe de 1 installation pour 2 départs. La FFMKR dénonce la mise en danger économique des cabinets multi-praticiens dont les taux de charges augmenteraient en cas de départ de façon significative et pérenne en se reportant sur les associés restants.

Par ailleurs, la CNAM subordonne l'accès au conventionnement des jeunes kinésithérapeutes en primo-installation à 3 ans d'exercice salarié dans un établissement de santé ou dans un centre de santé. Cette mesure discrimine des jeunes qui ont supporté personnellement le financement de leurs études (en moyenne 50 000 €) et assument le remboursement de leurs prêts étudiants.

Le virage coercitif réclamé est irrecevable au moment où toutes les prévisions annoncent un accroissement du besoin en soins kinésithérapiques pour accompagner le tsunami des maladies chroniques et du vieillissement de la population.

Avec ces propositions, la CNAM mène les négociations dans l'impasse.

D'une part, avec l'inflation, chaque jour passé depuis le début des négociations en janvier, érode l'impact individuel des mesures positives de revalorisation pour les kinésithérapeutes. D'autre part, l'abandon de la régulation au profit d'un dispositif coercitif qui mettrait les jeunes en difficulté économique, est inacceptable en l'état.

Consciente de l'urgence à renforcer les réponses aux besoins des patients et de l'urgence économique pour les kinésithérapeutes, la FFMKR propose une dernière initiative : trouver un consensus acceptable en matière de démographie portant sur des évolutions raisonnées, sans casser les jeunes en rentrant dans le tout coercitif ; et face à l'incapacité de la CNAM d'engager une revalorisation suffisante des tarifs, ouvrir la possibilité aux kinésithérapeutes d'appliquer, dans certains cas définis, des compléments d'honoraires que les complémentaires pourraient solvabiliser. Sans quoi il deviendra inconditionnel de découpler le volet démographique et le renvoyer dans un avenant à suivre.

La FFMKR en appelle au gouvernement pour sortir la négociation des kinésithérapeutes de l'impasse.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org